

NOTE CONCERNANT LE DÉPÔT DU FORMULAIRE MM7 : DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE RENONCIATION

Formulaire MM7 (obligatoire) : Demande d'inscription d'une renonciation (règle 25 du règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques).

Veillez vous reporter à notre [Guide de l'enregistrement international des marques](#) pour obtenir de plus amples informations sur les demandes, l'enregistrement et la gestion des marques internationales.

INFORMATIONS IMPORTANTES

OBJET DU FORMULAIRE

Le présent formulaire doit être utilisé pour abandonner les droits conférés par un enregistrement international à l'égard de l'ensemble des produits et services dans certaines (mais pas l'ensemble) des parties contractantes désignées. Toutefois, le moyen le plus simple de demander l'inscription d'une renonciation est d'utiliser le [formulaire en ligne de l'OMPI relatif à la renonciation](#). Une fois que vous aurez saisi votre numéro d'enregistrement international dans le formulaire en ligne, vous verrez apparaître les données des parties contractantes désignées telles qu'elles figurent actuellement dans votre enregistrement international et vous pourrez alors simplement sélectionner celles auxquelles vous souhaitez renoncer.

Il est possible d'utiliser un seul formulaire [MM7](#) pour demander l'inscription d'une renonciation à l'égard de plusieurs enregistrements internationaux, pour autant qu'ils soient tous au nom du même titulaire et que les parties contractantes désignées pour lesquelles il est renoncé à l'enregistrement international soient les mêmes pour chacun des enregistrements internationaux concernés.

Veillez noter que l'OMPI inscrira les informations reçues au registre international, à condition qu'elles remplissent les conditions prescrites à la règle 25 du règlement d'exécution. Il est donc essentiel que vous fournissiez des informations exactes et complètes.

S'AGIT-IL DU BON FORMULAIRE?

Le présent formulaire **ne doit pas** être utilisé pour limiter la liste des produits et services à l'égard de certaines ou de l'ensemble des parties contractantes désignées dans un enregistrement international; utiliser plutôt le [formulaire en ligne relatif à la limitation](#) ou le formulaire [MM6](#) (limitation) à cette fin.

Le présent formulaire **ne doit pas** être utilisé pour supprimer définitivement certains produits ou services du registre international, lorsque la demande se rapporte à l'ensemble des parties contractantes désignées; utiliser plutôt le formulaire [MM8](#) (radiation partielle) à cette fin.

Pour de plus amples informations sur la radiation partielle et la limitation, se reporter aux notes concernant le dépôt des formulaires MM6 et MM8.

EFFETS DE L'INSCRIPTION D'UNE RENONCIATION

Dès que la renonciation est inscrite au registre international, l'OMPI en informe les offices des parties contractantes désignées concernées. La renonciation n'a aucun effet sur les produits et services concernés par l'enregistrement international. Toutefois, la marque n'est pas protégée par l'enregistrement international dans les parties contractantes désignées faisant l'objet de la renonciation. L'inscription d'une désignation postérieure ([outil en ligne de désignation postérieure](#) ou formulaire [MM4](#)) peut être demandée ultérieurement pour les parties contractantes désignées faisant l'objet de la renonciation.

Veillez noter qu'il n'est pas possible de transformer l'enregistrement international en droits nationaux ou régionaux à la suite d'une demande de renonciation. La transformation n'est possible que lorsque l'office d'origine a demandé la radiation à la suite de la cessation des effets de la marque de base (en vertu de l'article 6.4) du Protocole).

COMMENT SOUMETTRE LE PRÉSENT FORMULAIRE

Le présent formulaire peut être soumis directement à l'OMPI par l'intermédiaire de [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Envoi de formulaire(s)"). Le formulaire peut aussi être soumis par l'intermédiaire de l'office de la partie contractante du titulaire. Toutefois, l'office doit auparavant être consulté quant à la manière de soumettre le formulaire – sur papier ou par voie électronique, et au point de savoir si une taxe de traitement est perçue pour la transmission à l'OMPI.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS ET TAXES

Aucun émolument n'est perçu par l'OMPI pour l'inscription d'une renonciation.

ADRESSE ÉLECTRONIQUE DU TITULAIRE ET SERVICES EN LIGNE DE L'OMPI

Si vous ne l'avez pas encore fait, par exemple dans la demande internationale, vous devez fournir (ou actualiser) votre adresse électronique par l'intermédiaire de [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Modification des coordonnées du titulaire"). Les titulaires ne peuvent pas indiquer l'adresse électronique de leur mandataire comme étant la leur. Par conséquent, l'adresse électronique du titulaire et celle du mandataire doivent être différentes.

Veillez noter que l'OMPI n'inclura pas l'adresse électronique des déposants, des titulaires ou des mandataires dans les services d'information en ligne du système de Madrid (par exemple, Madrid Monitor, Madrid Real-time Status) ni ne publiera ces informations dans la *Gazette OMPI des marques internationales*.

Si un mandataire a été constitué, l'OMPI enverra toutes les communications à l'adresse électronique du mandataire **uniquement**¹.

Si aucun mandataire n'a été constitué, l'OMPI enverra toutes les communications à l'adresse électronique fournie pour le titulaire, ou à l'autre adresse électronique fournie pour la correspondance, le cas échéant.

Le courrier électronique constitue le moyen le plus rapide, le plus efficace et le plus sûr pour l'OMPI de communiquer des informations à ses utilisateurs. Vous recevrez sans délai les communications électroniques urgentes des offices des parties contractantes désignées. Si vous avez déjà fourni une adresse électronique, veuillez vous assurer qu'elle est à jour.

L'OMPI a mis au point un certain nombre d'outils et de services en ligne utiles. Vous aurez besoin d'un [compte OMPI](#) pour accéder à ces outils et services. Ce compte vous donnera accès aux outils et services en ligne de l'OMPI qui ont été conçus pour vous aider à gérer, grâce à un seul et même service, l'ensemble de votre portefeuille d'enregistrements internationaux de marques rattachés à la même adresse électronique.

Suivi de votre demande

[Madrid Monitor](#) vous permet de suivre en temps réel l'évolution de vos demandes à mesure qu'elles sont traitées par l'OMPI. Pour consulter la situation juridique de votre demande, cliquez sur l'onglet "Suivi en temps réel" depuis un enregistrement donné ou saisissez le numéro de votre enregistrement international dans l'onglet "Recherche en temps réel".

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE MM7

Le formulaire doit être dactylographié. L'OMPI n'accepte pas les formulaires manuscrits.

NOMBRE DE FEUILLES SUPPLÉMENTAIRES

Si l'espace prévu dans une partie quelconque du formulaire est insuffisant, veuillez joindre une "feuille supplémentaire" après la dernière page du formulaire et indiquer le nombre de feuilles supplémentaires annexées à la demande.

¹ Normalement, lorsqu'un mandataire a été constitué, l'OMPI n'envoie pas de communication directement au déposant ou titulaire. Cette règle souffre quelques exceptions :

- lorsque la constitution d'un mandataire est irrégulière, l'OMPI en informe à la fois le déposant ou titulaire et le mandataire présumé;
- six mois avant l'expiration de la période de protection, l'OMPI envoie un avis officiel au titulaire ainsi qu'au mandataire;
- si le montant des émoluments et taxes payés est insuffisant aux fins du renouvellement, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsqu'un enregistrement international n'est pas renouvelé ou qu'il n'est pas renouvelé à l'égard d'une partie contractante désignée, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsque la radiation de la constitution est demandée par le mandataire, l'OMPI, jusqu'à la date à laquelle la radiation prend effet, adresse toute communication au déposant ou titulaire et au mandataire.

NUMÉROS DE RÉFÉRENCE

Le titulaire et l'office (si le formulaire est soumis par l'intermédiaire d'un office) peuvent indiquer leur propre numéro de référence de dossier interne. L'OMPI intégrera ce numéro de référence dans toute communication ultérieure concernant le présent formulaire.

RUBRIQUE 1 : NUMÉRO(S) D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

Indiquer le numéro d'enregistrement international en entier, par exemple 123456 ou 123456A.

Plusieurs enregistrements internationaux peuvent être mentionnés à condition qu'ils soient tous au nom du même titulaire et que les parties contractantes désignées pour lesquelles il est renoncé à l'enregistrement international soient les mêmes. Si tel n'est pas le cas, des formulaires distincts doivent être soumis.

RUBRIQUE 2 : NOM DU TITULAIRE

Indiquer le nom du titulaire exactement tel qu'il est inscrit au registre international. Lorsque l'enregistrement international fait l'objet d'une cotitularité, indiquer le nom de chaque cotitulaire tel qu'il est inscrit au registre international.

RUBRIQUE 3 : PARTIES CONTRACTANTES

Indiquer les parties contractantes désignées pour lesquelles il est renoncé à l'enregistrement international.

RUBRIQUE 4 : SIGNATURE DU TITULAIRE ET/OU DE SON MANDATAIRE

Le titulaire inscrit ou son mandataire doit signer le présent formulaire avant de le soumettre directement à l'OMPI. Si le formulaire n'est pas signé, la renonciation n'est pas inscrite.

Si la demande est présentée par l'intermédiaire d'un office et signée par l'office, la signature du titulaire ou du mandataire du titulaire n'est pas requise et cette rubrique ne doit pas être remplie. Toutefois, l'office peut demander au titulaire (ou à son mandataire) de signer cette rubrique ou les autoriser à la signer.

La personne ayant signé le présent formulaire doit déclarer qu'elle est habilitée à le faire en vertu de la législation applicable.

Titulaire

Indiquer le nom du titulaire (y compris les cotitulaires) exactement tel qu'il est inscrit au registre international.

Mandataire du titulaire

Si le formulaire est signé par le mandataire du titulaire inscrit, le nom du mandataire doit être indiqué exactement tel qu'il est inscrit au registre international. Si le formulaire est signé par le titulaire inscrit, la signature de son mandataire n'est pas nécessaire.

Si le titulaire ou le mandataire est une personne morale, indiquer son nom tel qu'il est inscrit au registre international (et non pas le nom de la personne signant le formulaire au nom de cette personne morale).

Signature (titulaire/mandataire)

La signature doit être manuscrite, imprimée, dactylographiée ou apposée au moyen d'un timbre.

RUBRIQUE 5 : SIGNATURE DE L'OFFICE PRÉSENTANT LA DEMANDE

Cette rubrique doit uniquement être remplie par l'office soumettant le formulaire.

[Fin de la note concernant le dépôt du
formulaire MM7]